

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 28 janvier 2010 à 8h, dûment convoquée et à laquelle étaient présents les conseillers madame Suzette Bigras, messieurs Mario St-Charles, Tom Whitton, et James McAllister formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 8h.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-01-28.020

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Nomination d'un greffier et responsable de l'accès aux documents

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Tom Whitton
Et unanimement résolu

2010-01-28.021

D'APPROUVER l'entente avec monsieur Jacques Robichaud à titre de greffier et responsable de l'accès aux documents, et ce à compter du 22 février 2010;

D'AUTORISER monsieur Jacques Robichaud à signer tout document pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

3. Régie de traitement des eaux usées – Règlement d'emprunt RT02-2009

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt RT02-2009 par la Régie de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que ce règlement est basé sur une répartition des coûts en fonction de l'entente de constitution existante entre les parties ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2009-11-19.310 de ce conseil en date du 19 novembre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
Et unanimement résolu

2010-01-28.022

DE RECONNAITRE les éléments cités en préambule comme faisant partie de la présente résolution ;

D'ABROGER la résolution numéro 2009-11-19.310 ;

D'APPROUVER le règlement d'emprunt numéro RT02-2009 adopté par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, le 21 septembre 2009, et décrétant une dépense de 4 000 000 \$ pour la réalisation des travaux de vidange des boues des étangs aérés;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour approbation dudit règlement, ainsi qu'aux municipalités faisant partie de l'entente.

ADOPTÉE

4. Financement du camion de déneigement et ses accessoires

CONSIDÉRANT la résolution 2009-12-10.354 adoptée unanimement lors de la séance régulière du 10 décembre 2009 et octroyant un contrat à la firme Équipement Lourd Papineau, pour la fourniture en location d'un véhicule de déneigement pour une période de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT que le financement du véhicule sera assumé par la Banque Scotia, 1002 Sherbrooke Ouest, 2^e étage, Montréal, Québec H3A 3M3 (514-499-5432) à travers le Groupe Accès Finance, 842, rue Perrier, Saint-Jean-Chrysostome, Québec ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
Et unanimement résolu

2010-01-28.023

DE CONFIER le financement mentionné à Banque Scotia, 1002 rue Sherbrooke Ouest, 2^e étage, Montréal, H3A 3M3, le terme choisi étant de trois (3) ans avec un taux d'intérêt fixe de 4.25 % pour toute la durée du financement ;

QUE le directeur général, monsieur Nicolas Bouchard, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, tous les documents relatifs à ce financement.

ADOPTÉE

5. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions mais aucun citoyen n'est présent.

6. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-01-28.024

DE LEVER la présente séance à 8h25.

ADOPTÉE

Signé Marc Lauzon
Marc Lauzon, maire

Signé Carole Leduc

2010-01-28

Carole Leduc, greffière par intérim